

M^{rs} Dolbecqee avec Keyser
propriétaires montés St Barthelomy
à Lyon

Lyon ce 19 juin 1896.

131

Monsieurs

J'ai l'honneur de vous adresser
les notes pour mémoire concernant
votre différend avec vos voisins en
mitoyenneté des frères des écoles, montés
St^e Barthelomy. Veuillez soumettre ces
épreuves avec ceux de leur (jurisconsultes et
architectes) je désire vivement que mon
travail vous soit utile.



Salutations respectueuses

Charmis

place St^e Leger 1 à Lyon

Lorsqu'il pleut une averse on voit
apparaître l'arc-en-ciel, son vif et coloré
inspirent un sentiment consolateur de je ne
sais quelle joyeuse réjouissance.

Il n'en serait pas de même d'un malheur
sans nombre qui viennent de fondre sur nous?
Des propriétaires voisins qui au lieu de se
consoler réciproquement de ravages occasionnés

par la submersion de leurs champs et
l'écroulement de leurs maisons, au milieu
de tant de désastres de genre de la cherté
va jusqu'à conseiller de spéculer sur l'excès
d'absorption de l'eau pour la terre!

Voici le fait.

Le sieur Dolbeau possède une maison
située à Lyon montée St. Barthelémy
Parmi ses dépendances il existe un terrain
séparé par une terrasse contigue à la
propriété des Frères de la doctrine chrétienne.
Précédemment le sieur Dolbeau a jugé
convenable de rétrécir son jardin de moitié
en réduisant sa largeur de huit mètres
à quatre mètres. Il a reconstruit un mur
de terrasse pour soutenir son terrain, cette
construction est achevée depuis quinze mois.
Pendant ce laps de temps aucune mise en
œuvre ne lui a été signifiée, d'ailleurs
elle était inutile parce qu'avant la pluie
d'hiver dont nous venons d'être
témoins tout allait au mieux.

Le terrain détrempé par ces pluies
extraordinaires ont fait surplomber la
terrasse des Frères, leur terrain est sillonné

De profondes lézardes ; c'est état de chose a
 nécessité l'équipage. On a placé des briques sur
 le terrain, ces briques sont assemblées avec
 du plâtre, des bandes de papier d'une longueur
 égale à celle de l'espace qui sépare les briques
 sont fixées à chacune de leur extrémité
 sur les briques par un sceau à la cire
 d'Espagne. Ces précautions sont prises
 pour s'assurer si les lézardes du terrain
 s'élargissent ce qui occasionnerait le
 rupture des bandes de papier. Il n'en
 est rien, les lézardes se seraient élargies
 que l'on n'aurait pu attribuer la cause
 apparente que la cause véritable,
 ... les pluies extraordinaires.

Mais, ce à quoi l'on s'est trop hâté, c'est
 de préciser la cause de ce mouvement qui
 serait attribué à l'élévation du terrain
 d'une partie du jardin Dolbeau comme si
 cette opération eût dénudé les fondations de
 la terrasse de Frère. Quin de là, Dolbeau
 ne s'est pas borné à laisser intacte une
 superficie de terrain égale à celle de l'investiture
 qui est de six pieds (ancienne mesure)
 il a fait plus il a laissé 12 pieds de terrain

c'est plus que reste de droit à ses voisins.
N'oublions pas que Dolbeau a immédiatement
fait élever un mur de soutènement
avec contre-forts et surtout qu'il a
soigneusement fait damer son terrain
dans la partie qui est exposée au mur de
soutènement.

Malgré ces minutieuses précautions
l'on ose accuser le sieur Dolbeau d'être
par son imprudence, l'auteur de la
poupée de terrain qui a occasionné
les grèves de Doumoyen à la terrasse de
Grèzes, comme si l'on ignorait la
nombreuse éboulements de terrain et
mur de terrasses qui étoient réputés
inébranlables jusqu'à notre malheureuse
et trop mémorable époque. Notre rocher
de Pierre-suze et des versants de montagnes
ont cédés à la puissance des eaux
pluviales. C'est donc au fleuve qu'il
faut attribuer le dégât dont il s'agit,
dégât bien minime comparativement
à ces bois, ces vignes, voire même des
meisures transportés intactes sur le
champ voisin par le même fleuve qui

aurait infailliblement fait affaisser le terrain des Frères et par suite dégradé leur mur de terrasse lors même que Dolbeaux n'eût pas enlevé une partie de son terrain; l'examen des lieux va en fournir une preuve irrécusable.

Après ces considérations générales examinons les faits particuliers en réponse à l'inspection basée sur le seul état du terrain Dolbeaux :

1^o La partie dégradée du terrain des Frères ~~se trouve en face de la rigole~~ est précisément celle où la rigole des eaux pluviales est dépourvue de pavée.

2^o Dès qu'on arrive à la partie du même terrain où la rigole est pavée il n'y a plus de dégradations.

3^o L'on a encore observé que sous la partie la plus profondément dégradée il existe un canal souterrain creusé précisément sous la dégradation la plus considérable.

Quatrième objection; C'est qu'avant l'époque des dernières inondations la terrasse n'avait réellement fléchi. Ces faits réunis prouvent évidemment que sous les pluies

qui ont détrempe le terrain tout seroit
encore en parfait état de conservation.

Nous avons lieu d'espérer, que l'architecte
conseiller du frère asexué d'accuser le sieur
Dolbeau d'être l'auteur des dégâts qui
sont indépendants de sa volonté comme
de son fait, méris occasionnés par un
cas purement fortuit qui sera considéré
comme le fléau de 1856. Chercher ailleurs
la cause de ce sinistre seroit une erreur
indigne d'un homme de loi.

D'après l'exposé ci-dessus nous
sommes donc bien convaincus que le
conseiller architecte du frère, abandonnera
son erreur pour s'enir à la vérité sur la
quelle nous appuyons nos conclusions
tendant à ce que chéacun supporte la
perte qu'il éprouve par le fléau.

Le fait suivant trouve in sa place :
Défunt Reyrie posséda les terres
contigues au jardin Dolbeau alors

jardin et maison Chambouret le quel est
encore existant. Ce dernier refusa de vendre
à ce sieur Reyre son jardin et sa maison
appartenant actuellement au sieur Dolbeau

Voici à ce sujet ce qu'il eût suivi
les chroniques du voisinage :

Reyre a creusé un puits perdu près de
la maison Chambouret, les eaux qui
s'infiltrent peu à peu formeront un
marais souterrain qui débordera bientôt
la base du mur Chambouret ce qui frappera
de non-valeur un appartement situé en
contre-bas du jardin Reyre ou se trouvait
le puits-perdu, l'humidité monter bientôt
jusqu'à la dernière étage et ainsi de suite
à la cime de la maison, tout fait respice
à l'absorption du mur imprégné par les eaux
du puits-perdu.

Le sieur Dolbeau informé de ce fait, pria
son frère de lui permettre de remédier à ce
grave accident en enlevant à son frère les
pierres enfouies pour former le puits-perdu
ce service de bon voisin lui fut refusé il se
résigna.

Le seul moyen véritable qui ont occasionné
comme nous le voyons dit tout de malheur
fièrent fléchir la nuire de l'œuvre que nous
avons mentionnés, par suite les freins font
étouffer; nulle opposition de la part du Sieur
Dolbeur, il n'a pas seulement reculé à titre
de réciprocité sa demande d'extraction des
pierres fouées peut-être, il se résigne
encore, mais sous la condition de toute justice
que chacun devra à supporter en particulier
les reverses d'un trop méconnaissable avenir
de 1856.
